



Genève, le 25 novembre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

La violence domestique en chiffres, année 2018

En 2018, les infractions pénales pour violences domestiques à Genève ont augmenté de 31% par rapport à 2017. Elles représentent 49% des infractions pour violences commises dans le canton, soit une violence sur deux. Ces résultats sont issus du rapport "La violence domestique en chiffres, année 2018", dont la collecte des données a été assurée par l'Observatoire genevois des violences domestiques. Cette année, le rapport met en évidence la part des violences domestiques dans l'ensemble des infractions pour violences.

Pour la huitième année consécutive, l'Observatoire présente les résultats issus de la participation de quatorze entités du réseau de prise en charge des personnes concernées par les violences domestiques, complétés par les statistiques policières.

En 2018, les infractions pénales pour violences domestiques à Genève ont augmenté de 31%. Leur nombre est passé de 1509 en 2017 à 1977 en 2018. Les violences domestiques représentent 49% des infractions pour violences commises dans le canton (4002 infractions), soit près d'une sur deux. En 2018, la police a prononcé 61 mesures d'éloignement administratif à l'encontre de 57 hommes et quatre femmes auteur-e-s de violences.

Au sein de l'Observatoire, 6082 victimes ou auteur-e-s de violence domestique ayant consulté au moins une des institutions du réseau de prise en charge ont été recensé-e-s en 2018. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2017. Les personnes âgées de 18 à 64 ans constituent 64% de la population recensée et les mineur-e-s, 34%.

Violences dans la famille

En 2018, les violences exercées dans des liens parentaux ou de famille élargie représentent 54% des situations recensées. Il s'agit principalement de violences envers les enfants: 1002 enfants ou jeunes ont été les victimes directes de violences de la part d'un parent, du partenaire d'un parent ou de la famille d'accueil et 1063 sont des personnes mineures exposées à des violences conjugales entre adultes.

Personnes majeures

Au même titre que les années précédentes, la majorité des situations de violence recensées impliquant des personnes majeures sont des situations de violences conjugales. En effet, parmi les 2734 victimes directes majeures, 82% sont victimes de violences dans un contexte conjugal. Les femmes représentent 85% des victimes (2317 personnes) et les hommes 15% (417). Parmi les auteur-e-s majeur-e-s, 70% ont exercé des violences conjugales, 834 sont

des hommes et 195 sont des femmes.

A noter que les personnes victimes ou auteur-e-s qui ne recourent pas à une des quatorze institutions genevoises participant à l'Observatoire ne sont pas répertoriées. Les chiffres produits annuellement depuis 2011 par l'Observatoire des violences domestiques représentent à la fois une image – certes partielle – d'un important problème public et un outil de pilotage et de coordination de politique publique. En effet, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), en tant qu'organisme chargé de la coordination des actions en matière de lutte contre les violences domestiques, s'appuie sur ces données pour évaluer, adapter et améliorer les actions entreprises.

La publication figure sur le site de l'office cantonal de statistique:
https://www.ge.ch/statistique/domaines/19/19_02/publications.asp

et sur le site du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences,
<https://www.ge.ch/dossier/prevenir-violences-domestiques/observatoire-violences-domestiques>.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Colette Fry, directrice du bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences, DF, T. +41 22 388 74 50.*
- *M. Hervé Montfort, directeur de l'office cantonal de la statistique, DF, T. +41 22 388 75 00.*